

Présentation du Plan National d'Actions en faveur du Lézard ocellé (*Timon lepidus*).

Christophe Eggert¹ et Aurore Perrault²

¹ Société Herpétologique de France (christophe.eggert@lashf.org)

² DREAL Nouvelle-Aquitaine, Pôle Poitiers, Service Patrimoine Naturel, 15 rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 POITIERS Cedex (aurore.perrault@developpement-durable.gouv.fr)

Le Lézard ocellé (*Timon lepidus*) est une espèce menacée aux échelles nationale et européenne dont le statut de conservation préoccupant justifie la mise en place de mesures de conservation. Ainsi le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) a élaboré un Plan National d'Actions (PNA), initialement prévu pour la période 2012-2016, mais dont l'année 1 a débuté en juillet 2013 et qui s'est terminé en juin 2017. La DREAL Poitou-Charentes (actuellement DREAL Nouvelle-Aquitaine) a été désignée coordinatrice de ce PNA et l'animation nationale en a été attribuée à la SHF. Cette dernière est ainsi missionnée pour à mettre en œuvre, accompagner et suivre les actions décrites dans ce programme national. Au cours de ce programme pluriannuel, la SHF s'est engagée à coordonner et impulser les actions en région (déclinaisons régionales), ainsi qu'à prendre en charge des actions d'échelle nationale (actions de communication par exemple). Un Plan Interrégional d'Actions (PIRA) en faveur du Lézard ocellé a décliné le PNA en Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon pour la période 2013-2017 et est animé par le CEN PACA. Nous présentons les objectifs du PNA, les actions prévues et, de façon synthétique, les principales actions réalisées au cours du Plan National d'Actions. Plusieurs actions entrant dans le cadre du PNA ou du PIRA feront l'objet de communications lors de ce congrès.

Notes :

